



Au fil du Faby

Août 2019

Journal Municipal de la Commune VAL-DU-FABY N°2

EDITORIAL

Voilà 8 mois maintenant que la commune Val du Faby est née !

Cette fusion, que nous avons construite dans le dialogue et la concertation, est fortement bénéfique pour Fa et Rouvenac. Face aux nombreux défis actuels, une commune ne peut se développer qu'en mobilisant l'ensemble des énergies, citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs pour porter des projets communs.

Grâce à une hausse des dotations de l'État liée à cette fusion et aux nombreuses économies d'échelle, notre capacité budgétaire a été considérablement renforcée ce qui nous permet d'investir sans augmentation d'impôts.

La commune nouvelle nous permet, par ailleurs, par sa représentativité démographique forte de 572 habitants, de peser davantage au sein de la Communauté des Communes à l'heure où cet échelon se renforce.

Elle nous permet également de mutualiser le matériel et les compétences entre nos 2 anciennes communes.

St Jean de Paracol devrait nous rejoindre au 01/01/2021 afin que le Val du Val du Faby, unité géographique et bassin de vie, du Col des Tougnets jusqu'à Fa, soit uni dans une seule et même commune.

Nous vous présentons ici officiellement le nouveau logo de la commune nouvelle pour lequel les habitants ont largement participé et nous les remercions ; il reprend la Tour de Fa et le moulin de Galié, les blasons de Fa et Rouvenac et les ponts de nos 2 villages qui symbolisent l'union réalisée.

Notre commune a été à l'initiative de plusieurs mobilisations sur la Haute vallée de l'Aude pour sauvegarder nos services publics, notamment le SMUR de Quillan absolument indispensable, le service public de l'eau, les perceptions de proximité et nos écoles rurales.

Aujourd'hui, la fonction de Maire devient de plus en plus complexe dans un contexte marqué par les réductions de subventions et le recul des services publics. A l'instar de nombreux maires, je suis un passionné de l'intérêt général, des valeurs républicaines et de notre commune que je sers.

Ainsi et malgré la difficulté de la tâche, je souhaite me représenter à vos suffrages en mars prochain.

Je voudrais poursuivre l'action menée dans le cadre de cette fusion et le redressement financier de notre commune, lancer de nouveaux projets, en impliquant toujours plus les citoyens, pour un territoire plus respectueux de l'environnement, plus solidaire et tout simplement plus humain.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'été.

Votre maire

Anthony CHANAUD



Mobilisation dans le VAL DU FABY pour la sauvegarde des services publics en Haute Vallée.

Le 14 juillet a rassemblé sous la Batteuse de nombreux Fanols et Rouvenacois.



LES TRAVAUX

De nombreux travaux se réalisent grâce à une gestion rigoureuse des finances de la commune

Grâce à l'assainissement des comptes de la commune de Fa sur la première partie du mandat (réduction de 473 000 euros de la dette de Fa depuis 2014) et une gestion rigoureuse et saine de la commune de Rouvenac depuis des années, la commune Val du Faby réalise de nombreux travaux d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

La Batteuse fait peau neuve !

La Batteuse, lieu emblématique de FA vient d'être entièrement renouvelée.



Nous sommes parvenus à obtenir pour ce projet 80% de subventions, c'est-à-dire le plafond maximum auquel une collectivité peut prétendre. Le résiduel, provisionné par la commune de FA depuis 2018, a été entièrement financé sur fonds propres.

Le toit en éverite a été traité selon les normes écologiques en vigueur et remplacé par une toiture en bac acier. Les structures métalliques dont la rouille menaçait la structure sur plusieurs points ont été sablées et repeintes.

Des barrières amovibles ont été installées, la buvette et les murets alentours recréés. Une cuve collecte l'eau de pluie pour arroser les plantes du jardin alentour. Par ailleurs, nous avons créé un boulodrome à l'arrière de la Batteuse afin d'organiser des parties de pétanque l'été, au bord de la rivière autour de quelques grillades !



Des arbres supplémentaires vont être plantés et des bancs placés à l'automne afin de rendre ce lieu toujours plus agréable.



Branchement en eau de la Tuilerie :

La maison de la Tuilerie à Rouvenac qui était jusqu'à présent alimentée par une petite source pour laquelle nous devons entretenir spécifiquement un UV et faire mensuellement des prélèvements coûteux a été connectée au réseau collectif.

Cet investissement, bien plus rationnel, permet à la commune d'avoir une gestion plus efficace de son réseau et moins coûteuse. Le projet a été subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.



Défibrillateur :

Nos villages sont désormais tous équipés de défibrillateurs.



Le défibrillateur de Rouvenac vient d'être déplacé sur le mur du foyer communal pour qu'il soit plus visible et accessible.

Fin août, un habitant de Fa a été sauvé par ses voisins grâce à une bonne utilisation du défibrillateur par des habitants qui avaient assisté à une formation secourisme organisée par la mairie. Il est essentiel que le plus grand nombre sache se servir de ces appareils pour la sécurité de tous. C'est pour cela que tous les ans nous organisons une formation dans la commune.

Nous vous proposons une **nouvelle formation sur l'usage du défibrillateur au foyer de ROUVENAC le mercredi 11 septembre à 17h30**. Tous les habitants de la commune, habitants de Fa et Rouvenac y sont conviés. L'année prochaine la formation se fera au foyer de Fa.

Ça bouge à l'école !



Le parking de l'école, jusque-là espace vague, a été réorganisé. Une partie a été goudronnée afin d'y stationner de façon rationnelle les véhicules et le reste de l'espace va être converti en verger communal. Deux rangées d'arbres fruitiers de variétés anciennes (figuiers, pruniers, cerisiers) vont être plantées à l'automne. De plus, une table de pique-nique et un point d'eau vont être installés afin de rendre cet espace plus accueillant.

Une plateforme « engravement stabilisé » est prévue pour les manœuvres des véhicules longs dont le stationnement sera règlementé. Une borne incendie, connectée au château d'eau de la Jasse, vient d'être placée pour mettre en sécurité l'école et les maisons du quartier.



À l'école, nos enfants ont pu bénéficier cette année de plusieurs projets très enrichissants : sortie au musée de l'aviation à Blagnac, soutien à la candidature des châteaux du pays cathare à l'Unesco etc...

Une fresque magnifique a été réalisée par les enfants de l'école aidés par des bénévoles professionnelles !

Nous souhaitons remercier une fois encore les deux enseignantes de l'école, les employées de l'école ainsi que les parents d'élèves pour la dynamique dont bénéficie notre école depuis quelques années, en grande partie grâce à leur implication !

Économies d'énergies :
Réfection du réseau
électrique et de l'éclairage
public de Ramounichoux :

Une convention a été signée avec le SYADEN pour des travaux de renforcement Basse Tension du réseau électrique du hameau. En concomitance et afin d'optimiser au maximum les coûts de revient, des travaux de reprise du réseau d'éclairage public ont été également réalisés. Les lampadaires et leurs supports vétustes, consommateurs en énergie, ont été remplacés par de beaux lampadaires équipés de LEDS.



Ce nouvel équipement, a été financé à hauteur de 80% par le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergie) ainsi que par une aide du sénateur Roland COURTEAU en faveur de notre commune.



L'investissement va très vite être amorti car il permet de réduire des 2/3 la consommation d'énergie du hameau !

Travaux d'engrèvement et de
reprofilage des chemins de Fa, Sauzils,
Galié et Rouvenac.

Plusieurs chemins de la commune ont été engravés, certaines parties très en pente renforcées, des traverses d'eau créées et des fossés débouchés. Un gros travail de reprise des chemins de Rouvenac a été réalisé avec la réfection des chemins du Pech, Camières, Carbougnères et de Galié.



Accessibilité des bâtiments
communaux aux personnes à mobilité
réduite.

L'ensemble des bâtiments communaux de Fa et de Rouvenac ont été mis en conformité avec la loi pour rendre l'espace public accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, deux WC publics aux normes handicapés viennent d'être créés dans la cour de la mairie de Rouvenac et de Fa.



Création d'un marché de
proximité à Fa et à Rouvenac :

Afin de rendre un service de proximité au plus grand nombre, nous avons mis en place dans les foyers de FA et de ROUVENAC, deux fois par semaine, un point de vente de pain de la Boulangerie SERRANO d'Espéza, auquel s'est ajoutée une vente de légumes bio, produits localement par Pierre PRADEAU et Christophe ORAIN à Rouvenac.



Une vente de viande bovine produite par Caroline LETEN de Rouvenac, de jus de fruits et de raisins viendra compléter ce petit « marché local » et de proximité à partir de septembre.

Si vous avez des produits locaux à vendre, n'hésitez pas à venir vous signaler à la mairie et en cas d'accord une convention sera mise en place pour que la vente puisse se faire.

Pour rappel ce « marché local » se tient le **mardi et le vendredi de 8h45 à 9h45 au foyer de FA et de 10h à 11h au foyer de ROUVENAC.**

Soutenons nos producteurs locaux et consommons local !

Urbanisme :

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles qui construisent et rénovent des maisons dans notre commune. Toutefois, pour tout projet de construction nouvelle, pensez à venir en mairie déposer une Déclaration Préalable de travaux (moins de 20m2) qui permet de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur, ou un permis (construction supérieure à 20m2) dont la validité sera étudiée par les services de l'État (DDTM). Il est important de respecter la loi pour l'égalité de tous les citoyens face aux règles d'urbanisme.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux
non soumis à permis de construire portant sur
une maison individuelle et/ou ses annexes



N° 13703*02

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P

Départ. Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cocher de la mairie et signature du requérant

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France ou au Directeur du Parc National



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLE

Demande de
Certificat d'urbanisme



N° 13410*01

1/4

* Informations nécessaires à l'inscription de certificat d'urbanisme

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

Départ. Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cocher de la mairie et signature du requérant

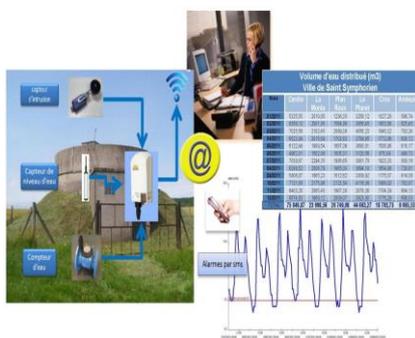
1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

b) Certificat d'urbanisme opérationnel
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

Améliorer la gestion de l'eau à FA et ROUVENAC.

La commune du VAL DU FABY est alimentée en eau potable par 5 unités de distribution distinctes, éloignées de plusieurs kms les unes des autres, obligeant les agents municipaux à des déplacements fréquents afin de vérifier la bonne marche de l'ensemble des systèmes. La mise en place d'un logiciel central, placé à la mairie de FA, connecté à tous les captages, nous permettra d'optimiser la gestion de l'eau et de détecter très rapidement des éventuelles fuites.



Il est nécessaire dans un premier temps de mettre en place à ROUVENAC et Galié un système de télégestion, automate mettant en liaison les stations de pompes et réservoirs (FA, Ramounichoux et Sauzils sont déjà équipés d'un système de télégestion). Dans un second temps, la liaison informatique par logiciel pourra alors assurer les fonctions de poste central qui recueillera les données des 5 unités de captages.

La subvention pour le logiciel a été obtenue pour FA en 2018. Une demande de subvention va être déposée pour la télégestion de ROUVENAC.

Ce système qui nous permettra de gérer de façon très efficace une ressource en eau de plus en plus rare, pourra facilement être connecté à Saint Jean de Paracol le moment venu.

Création d'un composteur communal à ROUVENAC :

Afin de réduire les déchets, la Mairie a créé un composteur communal à FA il y a deux ans qui rencontre un franc succès.



Le même type de composteur va donc être créé à ROUVENAC et des éco-sauts, pour faciliter le tri, seront distribués aux habitants désireux de faire le compost.

Reconstruction du moulin de GALIE à ROUVENAC :

Le moulin de Galié, ancien moulin à gypse, était la propriété de la famille TISSEYRE qui a accepté de le céder pour l'euro symbolique à la commune afin de le réhabiliter. Nous profitons de ces pages pour les remercier vivement pour ce don en faveur de l'intérêt général.

Ce bien sera inscrit parmi les biens publics de la commune afin qu'il devienne inaliénable.

Nous souhaitons le rebâtir et y placer un alternateur afin de fabriquer de l'électricité pour l'éclairage public du hameau de Galié. Cette opération permettra d'allier rénovation du patrimoine et développement durable.



Création d'un verger communal à FA :

La commune vient d'acquérir pour 2700 euros une parcelle de 2 700 m2 en bord de rivière située à la sortie de FA, en face du cimetière qui était un ancien verger, entièrement recouvert de ronces.

Il s'agira, lors d'une journée citoyenne de nettoyer cette parcelle et de planter de nouveaux arbres afin de réaliser un verger communal.

L'école sera associée à ce projet afin de sensibiliser nos enfants au jardinage et à la cueillette de fruits qui pourront être transformés en jus de fruits, en coopération avec les Jardins de la Haute Vallée.



Afin d'impliquer le plus grand nombre de citoyens autour de ce projet, nous vous proposons de **créer une association** pour la rénovation du moulin de Galié et donnons **rendez-vous** à celles et ceux qui sont intéressés **le mercredi 25 septembre à 18h au foyer de Rouvenac** .

Ainsi, la rénovation pourrait être prise en charge dans le cadre du Budget participatif des Audois lancé par le Département.

LES PROJETS

Traversée de FA et de ROUVENAC :

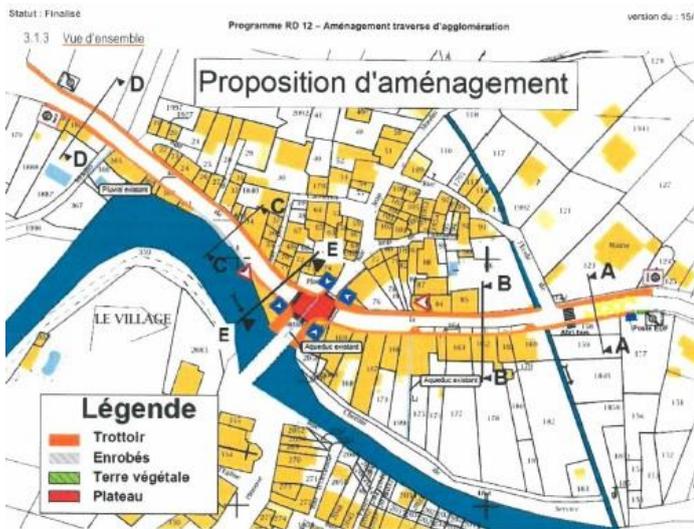
Les traversées des villages de FA et de ROUVENAC, sur la D12, vont être entièrement réaménagées à partir de 2020.

Il s'agit d'un très gros projet pour lequel des subventions vont être demandées au Conseil Départemental, à la Région et à l'Etat.

L'objectif est de mettre des écluses à l'entrée et sortie de chaque village pour rétrécir la chaussée et forcer le ralentissement des véhicules. Ces écluses vont être fleuries afin de matérialiser, en les embellissant, les entrées des villages. De plus les trottoirs vont être élargis et certains créés pour faciliter le cheminement piétonnier et faire ralentir les véhicules.

L'objectif est de donner la priorité aux piétons et non plus aux véhicules dans la traversée des villages. Deux ralentisseurs centraux, à FA et ROUVENAC, vont être créés afin de constituer des sortes de placettes rehaussées qui seront pavées afin de forcer le ralentissement des véhicules.

Ce projet va sécuriser nos villages et considérablement les embellir.



L'ensemble de ces projets sera réalisé avec des subventions et le résiduel non subventionné sur fonds propres, sans recourir aux emprunts afin de poursuivre le désendettement de la commune.

Le projet d'aménagement de la traversée de Rouvenac, dont l'étude vient d'être lancée en janvier 2019, sera présenté par l'Agence Technique Départementale dès septembre.

Nous allons enfin pouvoir bénéficier d'un réseau mobile sur Rouvenac et Fa !

Après de très nombreuses démarches auprès des opérateurs de téléphonie mobile, de l'Etat, des Parlementaires et du Département, Rouvenac a été reconnu zone blanche et un dispositif permettra de couvrir le village en 4G sous peu. Fa, reconnue zone grise (car desservie par le réseau dans certains points de la commune) va pouvoir bénéficier d'un autre dispositif grâce à une nouvelle demande qui a reçu un avis favorable et nous capterons la 4G d'ici quelques mois !

Réfection et aménagement de la salle communale des SAUZILS :

La charpente de la salle communale des Sauzils va être entièrement changée et les tuiles remplacées.

Le sol, en gravillons, va être cimenté afin que les hameaux de Ramounichoux et Sauzils disposent enfin d'une salle communale.



Réfection du toit du foyer de ROUVENAC :

La Toiture du foyer de ROUVENAC, en très mauvais état, va être entièrement rénovée à l'automne.

Les travaux consisteront à remettre en état la charpente par le remplacement et le renforcement de chevrons, par l'isolation de l'ensemble de la toiture et par le remplacement de la couverture existante par des tuiles de type Galéane.



Anthony CHANAUD Maire et Denis PEYRADE Maire délégué devant le foyer de Rouvenac.

RESPECTONS-NOUS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LA DIVAGATION DES CHIENS, UN PROBLEME DE SALUBRITE ET DE SECURITE :

Nous vous rappelons que **la divagation des chiens est interdite sur la voie publique**, dans les villages et les hameaux et qu'elle est **passible d'une contravention**. Pourquoi? Les chiens errants laissent leurs **excréments dans les rues du village**, devant les portes, sur des escaliers ce qui est insalubre et a déjà créé de vifs conflits entre voisins de la commune. Ce n'est ni aux employés communaux ni aux autres concitoyens de ramasser les déjections des chiens errants. D'autre part un chien errant **peut blesser d'autres chiens** en laisse ou en traversant brusquement une rue **provoquer un accident de voiture ou de cycliste** comme cela s'est déjà produit. **Nous faisons appel à votre civisme pour le respect de tous.**



SOYEZ CIVIQUES, FAITES LE TRI !

Nous constatons que certains mettent dans des containers poubelles du carton, des bouteilles, parfois même de l'électroménager! **Faites le tri pour que l'on puisse recycler les déchets.** Tous les emballages et papiers peuvent désormais être mélangés et placés dans chacune des colonnes indistinctement. **Seule la colonne verre ne collecte que du verre.**

Certains déposent des matelas, pots de peinture, vélos près des poubelles ou du tri sélectif. **Nous vous rappelons que l'électroménager, les gravats et encombrants en tout genre doivent être amenés à la déchetterie intercommunale de Laval à Quillan.** D'autre part, plusieurs fois dans l'année, aux jours annoncés sur le tableau d'affichage, la communauté des communes organise le ramassage des encombrants. **Faire le tri c'est respecter notre environnement, permettre le recyclage des déchets et faire baisser collectivement le coût d'enlèvement des ordures ménagères.**



LE BRUIT « UNE VRAIE NUISANCE » :

On ne peut pas faire du bruit à n'importe qu'elle heure de la journée... Il faut respecter des règles pour le respect de chacun.

Nous vous rappelons que le bruit est interdit :

- du lundi au vendredi de 19h 30 à 8h 30
 - le samedi de 12h à 14h et de 19h à 9h
 - le dimanche et les jours fériés de 12h à 15h et de 18h à 10h
- Le Code de la Santé Publique considère comme bruit : les tondeuses à gazon, diverses machines de bricolage bruyantes, musique ou télévision trop forte par exemple.



Pour les propriétaires de chiens, merci de veiller à ce que vos chiens

n'aboient pas en continu et tous les jours et en particulier la nuit.

C'est une règle de base lorsqu'on fait le choix de vivre en collectivité.

Comprenez que le bruit peut être une vraie nuisance pour le voisinage. Merci d'en tenir compte.

Pensez au bien-être de tous.

FAUSSES RUMEURS : A tout moment et particulièrement dans une période pré-électorale, certains se plaisent malheureusement à répandre de fausses informations ou rumeurs. Vous êtes nombreux à nous en parler. N'hésitez pas à venir en mairie pour vérifier ces informations. Merci de cesser de diffuser ce type de rumeurs pour la sérénité de notre commune.